

**ARRETE PREFECTORAL
Modifiant l'arrêté du 29 février 2008**

**Fixant la liste des vétérinaires du département du Loiret habilités à réaliser
l'évaluation comportementale des chiens**

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'honneur,
Officier dans l'ordre national du Mérite

Vu le code rural, notamment les articles L.211-11 et L.211-14-1 et suivants ;

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu le décret n° 2007-1318 du 6 septembre 2007 relatif à l'évaluation comportementale pris en application de l'article L.211-14-1 du code rural ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 février 2008 fixant la liste des vétérinaires du département du Loiret habilités à réaliser l'évaluation comportementale des chiens ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Xavier MAROTEL, Directeur de Cabinet du préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret ;

Sur la proposition de la Directrice des Sécurités de la préfecture du Loiret,

.../...

ARRETE

Article 1er : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 29 février 2008 précité est modifié ainsi qu'il suit :

La liste des vétérinaires praticiens pouvant réaliser les évaluations comportementales des chiens est fixée comme suit :

N° Ordre	Année obtention diplôme	NOMS	ADRESSE CP VILLE	TELEPHONE	FAX
21708	2006	AUGE Frédéric	Clinique vétérinaire – ZAC de la Champagne 45420 BONNY SUR LOIRE	02 38 31 70 00	02 38 31 70 08
12016	1988	BARBE Jean-Louis	rue Louise Michel - ZAC de Senives 45300 PITHIVIERS	02.38.06.10.30	02.38.06.10.31
12907	1992	BLANC Christophe	3 rue Demay 45650 SAINT JEAN LE BLANC	02.38.51.20.15	02.38.51.20.76
17572	2003	BOISSAY Jérémy	Clinique vétérinaire des Glycines 24 rue Piedgrouille - 45100 ORLEANS	02.38.51.15.39	02.38.51.85.93
17617	2003	CAMUS Soline	56 rue de Paris - 45500 GIEN	02.38.67.00.37	02.38.38.14.86
1313	1979	CONTET Pierre Marie	34 avenue de Paris 18700 AUBIGNY SUR NERE	02.48.58.08.32	02.48.58.40.48
15582	2001	de LACOSTE de LAVAL Hélène épouse RIZET	56 rue de Paris - 45500 GIEN	02.38.67.00.37	02.38.38.14.86
24550	2010	FREBET Servanne	100, rue de St Firmin des Vignes 45200 AMILLY	02.38.85.20.45	02.38.85.89.48
9461	1986	FRANCOIS Jean-Michel	Place de la République - 45250 BRIARE	02.38.37.04.17	02.38.37.04.36
12461	1994	GERBET Sylvain	2 rue des Grattelièvres - 45190 TAVERS	02.38.44.69.59	02.38.46.44.59
10613	1992	LAGEOT Pascale	6 rue Jeanne d'Arc -45000 ORLEANS	02.38.62.08.34	
13902	1984	LAURENT Jean-Claude	39 rue Marcel Belot - 45160 OLIVET	02.38.63.32.63	02.38.63.96.98
13393	1997	LESEUR Isabelle	Clinique vétérinaire de la Porte du Gâtinais Carrefour de la Groue - 45300 DADONVILLE	02.38.06.01.01	02.38.30.62.29
4746	1980	MERESSE Michel Jacques	44 Place Alexandre Semence -58450 NEUVY SUR LOIRE	03.86.39.20.39	03.86.39.24.89
9773	1989	MOLVOT Jean-Luc	39, rue Marcel Belot - 45160 OLIVET	02.38.63.32.63	02.38.63.96.98
9320	1987	PERNOD Philippe	5, rue du Temple - 45170 NEUVILLE AUX BOIS	02.38.75.97.90	02.38.75.97.94
23644	2016	PRADELIER Marieke	27 rue Gustave Eiffel – 45430 CHECY	02.38.91.39.09	02.38.91.39.09
11836	1991	PROUX-DEBRICON Sophie	126 rue Nationale Cabinet vétérinaire du Moulin - 45130 SAINT- AY	02 38 46 66 00	02 38 46 66 01
15186	1994	SARA Dorothée	16 rue Saint Jacques – 45390 PUISEAUX	06.68.71.08.02	

Article 2 : Le Directeur de Cabinet du préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, le Directeur départemental de la protection des populations du Loiret, les maires et tout agent de la force publique du département du Loiret sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret et adressé au président du conseil régional de l'ordre des vétérinaires.

Fait à ORLEANS, le 18 décembre 2019

**Pour le Préfet,
Le Directeur de Cabinet,
Signé : Xavier MAROTEL**

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet du Loiret – Direction des Sécurités – Bureau de la Sécurité Publique - 181, rue de Bourgogne - 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'Intérieur - Place Beauvau - 75800 Paris cedex 08;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant : le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie - 45057 ORLEANS CEDEX 1.

- Le Tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

Diffusion

❖ *Original : dossier*

❖ *Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Loiret*

❖ *Mesdames et Messieurs les Maires du Loiret*

